



Lundi 06 Mars 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 38
- Convocation du : 28 février 2023
- Affichage de la convocation : 28 février 2023

► DÉLIBÉRATION N° DEL_014_2023

► **OBJET : Point n° 14 - ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT : « SIGNALÉTIQUE, BALISAGE ET PROMOTION DES SENTIERS DE RANDONNÉES IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE DE MBA »**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Jean-Philippe BELVILLE, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► **EXCUSÉ :**

Monsieur Philippe SCHNEBERGER donne pouvoir à Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Gérard COLON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER

Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) a adopté, le 30 septembre 2021, son schéma des mobilités durables, visant à décarboner son territoire et proposer des solutions de déplacements plus respectueuses de l'environnement. En complément de ce schéma, MBA a souhaité mettre en œuvre un Schéma Directeur de la Randonnée. Ce document s'inscrit dans les enjeux du schéma des mobilités douces permettant, de plus, une valorisation des territoires.

Ainsi, MBA a pu bénéficier de l'étude menée par le Grand Site de France de SOLUTRÉ-POUILLY-VERGISSON sur les sentiers de randonnées présents notamment sur les huit communes de son périmètre. Dans un souci d'optimisation et de globalisation de la démarche, et en ce que l'itinérance représente un axe

prioritaire défini dans le cadre du Schéma de développement touristique local, MBA a proposé au Département d'élargir l'étude à l'ensemble de son territoire.

Les conclusions de cette étude rendues lors du COPIL du 19 mars 2021 font état :

- d'un réseau de petites randonnées (PR) long de 320 km en grande partie composé du Grand Tour du mâconnais,
- d'une absence de PR sur le sud du territoire au profit exclusivement de réseaux dédiés aux VTT,
- d'une véritable incohérence dans le panel des panneaux de départ,
- d'un manque d'entretien des ensembles directionnels et du balisage,
- d'un bon niveau d'entretien de l'ensemble des sentiers.

Après consultation de la commission n° 7 « Mobilités durables et enjeux climatiques », des communes lors de la tenue des commissions n° 9 « Viticulture et Tourisme », et de plusieurs réunions territoriales par grappes de communes, il fut proposé d'étudier la possibilité d'un transfert de compétence relative à la signalisation, au balisage et la promotion d'itinéraires ayant un intérêt touristique fort.

En parallèle, MBA a lancé l'élaboration d'un Schéma Directeur de la Randonnée, en lien étroit avec les communes du territoire, identifiant un réseau de carrefours interconnectant ces itinéraires de randonnées. Ce travail minutieux a permis d'identifier les tracés à fort enjeu touristique pouvant y être inscrits, certains autres tracés, d'intérêt plus local, demeurant dans le giron communal.

Ce Schéma Directeur de la Randonnée, adopté par délibérations des Conseils Communautaires du 30 juin et du 13 octobre 2022, établit donc un linéaire de 380 km de sentiers, près de 280 ensembles directionnels et 39 panneaux de départ ; tous ces éléments sont identifiés dans la carte annexée.

Le Conseil Communautaire du 07 avril 2022 a délibéré en faveur d'une modification des statuts de MBA relative au transfert de la compétence supplémentaire « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA », étant rappelé que les communes demeurent seules responsables de l'entretien de la voie publique et conservent également leurs compétences de pouvoirs de police.

D'après les dernières estimations budgétaires réalisées en septembre 2022, susceptibles de modification à la hausse en raison des pénuries de matières premières actuelles, le budget d'investissement s'élèverait à 271 120,00 €.

	Budget Prévisionnel
Investissements	
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	84 000,00 €
POTEAU BALISE	6 720,00 €
PANNEAU DE DÉPART	70 200,00 €
BALISAGE	25 200,00 €
DÉPOSE ET DÉBALISAGE	25 000,00 €
COMMUNICATION : Création cartographique (30 circuits + carte générale) + Impression vinyles + fiches rando + diffusion web	60 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	271 120,00 €

Le budget de fonctionnement annuel d'entretien de la signalétique et du balisage des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA s'élèverait à 32 000,00 €.

	Budget Prévisionnel
Fonctionnement	
Entretien balisage et signalétique	20 000,00 €
Communication annuelle	12 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	32 000,00 €

Une évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire.

Ce rapport a été validé à l'unanimité des membres de la CLECT le 18 janvier 2023.

Il appartient désormais aux Conseils Municipaux des communes membres de délibérer sur le rapport dans un délai de trois mois. Il est nécessaire de recueillir la majorité suivante : deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de MBA.

Le Conseil Municipal est invité à adopter à la majorité simple le projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence supplémentaire « pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA »,

Vu la délibération n° 2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu le rapport de la CLECT en date du 18 janvier 2023 évaluant les charges transférées au titre du transfert de la compétence supplémentaire « Signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA », joint en annexe,

Vu l'avis de la commission consultative de SAINT-JEAN-LE-PRICHE en date du 23 février 2023,

Vu l'avis de la commission consultative de SENNECÉ-LES-MÂCON en date du 28 février 2023,

Vu l'avis de la commission consultative de LOCHÉ en date du 1^{er} mars 2023,

Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,

Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire,

Considérant que le rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT,

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois et au Conseil Communautaire de MBA pour information,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 27/02/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 13/02/2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence supplémentaire « Signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA », tel que joint en annexe.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Le Maire,
Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

20 MARS 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire